



Féchy, le 9 juin 2015

**CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 2/2015 RELATIF AUX COMPTES
COMMUNAUX 2014 ET AU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Julien GAILLARD président, Mme Sylvie MORET, rapporteur, MM. Marc DAHLGREN, Jonathan ZOSSO, Laurent BESSO, Jacques MORANDI, Willy KURSNER, membres et M. Raphaël MOGNETTI membre suppléant, s'est réunie le jeudi 28 mai, le mercredi 3 juin et le mardi 9 juin 2015 afin d'étudier ce préavis.

Mme Carole BETTEMS, Syndique, ainsi que M. Jean-Pierre MORET, Vice-syndic, Mme Rachel AUBERT, MM. Marc MORANDI et Andreas MEYER, Municipaux, Mme Sylvie FAVRE, boursière et Mme Katyla LABHARD, secrétaire municipale étaient présents le mercredi 3 juin et ont répondu à nos questions durant cette journée. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Durant la journée, nous avons examiné la gestion et les comptes de l'année écoulée en détail. L'ensemble des livres de comptes et des pièces comptables étaient à notre disposition. Nous remercions Mme FAVRE pour son excellent travail.

Dans le livre des comptes communaux, sous traitements et vacations, nous constatons une nette diminution des charges principalement due à l'absence d'un Municipal. Le contrôle des vacations par pointage est facilité par l'utilisation de la nouvelle application de gestion des heures et tâches. Ce système, que nous avons pu découvrir, permet également une simplification administrative lors de l'enregistrement et de l'analyse. Nous remercions Mme Katyla LABHARD pour la présentation de cette application.

Nous constatons une augmentation du personnel communal suite à l'engagement d'une nouvelle secrétaire-adjointe dont le taux de travail est de 60 %. Ceci dans le but d'offrir aux habitants des prestations de qualité par la connaissance des divers domaines que supposent un bureau communal et ainsi toujours pouvoir offrir les services même lors d'absence des titulaires des postes notamment pendant les périodes de vacances. L'augmentation du temps de travail dédié à ce poste est due à l'obligation de séparation entre le greffe et la bourse. Une stagiaire, dont les coûts sont partagés avec la commune d'Aubonne, a été engagée.

Les coûts de maintenance, d'achat et entretiens informatiques sont élevés en raison d'une mise en conformité de logiciels de comptabilité exigée par l'Etat. Le montant des licences pour ce logiciel se monte à CHF 8'349.00 par année. Dans les comptes 2014 sont comptabilisés les licences pour l'année 2014 et l'année 2015.

Concernant l'auberge communale, nous constatons que la baisse des revenus se poursuit. Nous demandons à la Municipalité d'examiner les différentes possibilités d'amélioration. Le bail se terminant en juin 2016, la Municipalité envisage de faire appel à un cabinet de conseil spécialisé dans le milieu de la restauration pour établir un bail spécifique. La COGEFIN interpelle la Municipalité quant à l'opportunité d'étendre le mandat de conseil à l'ensemble du concept de restauration. L'utilité d'un réaménagement des locaux devrait également être examinée.

Le montant élevé de la conciergerie du bâtiment du Rionzier est dû aux problèmes de chaufferie rencontrés au cours de l'année 2014.

Pour répondre aux remarques relatives au prix des loyers, le prix est de CHF 230.00/m² par année. Ceci correspond aux loyers abordables de la région sachant qu'à Nyon les loyers abordables se situent entre CHF 260.00/m² et CHF 270.00/m² par année. Si les loyers des appartements semblent être plus élevés qu'attendus, il faut bien comprendre que la surface des appartements est importante.

Les travaux de voirie ont été moins importants que prévu notamment dû au refus, par le Conseil Général, du préavis n° 3/2014 relatif au trottoir de la route d'Allaman. De plus, le surfacage des routes n'a pas lieu chaque année.

Les problèmes de fonctionnement des Moloks ont été constatés, tant au niveau technique que logistique. Après une première phase de réglage, la Municipalité a jugé nécessaire de maintenir une phase d'observation afin de définir les pics périodiques de remplissage afin d'optimiser au mieux le ramassage. La conclusion d'un contrat de maintenance devrait faire baisser les coûts. Nous encourageons la Municipalité à maintenir la rigueur dans les contrôles et les sanctions pour lutter contre les incivilités.

La COGEFIN est enfin satisfaite de la réponse donnée concernant la rétribution de la police. Il s'agit d'un coefficient établi sur des règles d'indexation et un montant forfaitaire dont toute commune est soumise.

Comme cela a été annoncé dans le rapport de la COGEFIN du 5 juin 2014, nous avons repris point par point les remarques soulevées par M. Hasler dans son courrier adressé à la Municipalité en 2014 et pour lequel la COGEFIN avait été sollicitée.

La COGEFIN n'a constaté aucune irrégularité dans la gestion des comptes de la commune. Chaque point a été étudié. Nous avons constaté des problèmes de communication au sein de la Municipalité.

Suite à notre demande de l'année dernière, un rapport de gestion opérationnelle nous a été transmis à notre entière satisfaction. Ce rapport devra être affiné à l'avenir afin de mieux séparer l'aspect opérationnel de l'aspect financier.

Pour conclure, nous relevons les principaux chiffres des comptes 2014 :

- le budget 2014 prévoyait un excédent de charges de CHF 29'118.00 et l'exercice 2014 montre un résultat positif de CHF 734.02.

Les chiffres montrent une bonne gestion de la Commune. L'exercice 2014 est supérieur aux prévisions et termine positivement malgré un budget déficitaire. L'exceptionnel produit des comptes 21 "Impôts" a fortement contribué à ce résultat.

Au vu de ce qui précède, après lecture du rapport de la fiduciaire Lambelet SA qui a contrôlé les comptes communaux le 13 mai 2015, et après discussion et délibération, les membres de la Commission de Gestion et Finances proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy :

- d'approuver les comptes communaux 2014 ;
- d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité ;
- d'approuver le rapport de vérification des comptes 2014 de la Fiduciaire Lambelet.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président

Les Membres